



Agenda 2004 : des repères à portée de main

Quoi de neuf dans le nouvel agenda Environnement-qualité ? Cette année, le guide technique et réglementaire s'est largement étoffé. Il recense d'une manière très synthétique toutes les obligations techniques et réglementaires des exploitations légumières.

L'agenda Environnement-Qualité a évolué, et il évoluera encore. Avec peut être l'an prochain une séparation de la partie enregistrement et de la partie références. L'objectif : fournir aux producteurs le maximum d'informations pratiques et ce de manière lisible et synthétique.

Sans se substituer aux différents cahiers des charges, il s'interpose comme un guide pratique pour toutes les questions générales qui tourmentent autour d'une exploitation légumière.

Complet et pratique

Le chapitre fertilisation fait peau neuve avec davantage de données départementales et surtout avec toutes les clés pour réussir son plan de fumure prévisionnel. Un récapitulatif des variétés autorisées est également accompagné de la liste de tous les fournisseurs conventionnés.

Si pour tous, il est désormais évident qu'il est interdit d'abandonner et d'enfouir les déchets, leur gestion est parfois moins facile. La description des différentes catégories, de leur mode d'évacuation et le listing des collecteurs agréés vous y aideront. D'autres thématiques sont tout autant détaillées. Vous y trouverez des informations pratiques sur les traitements phytosanitaires, l'irrigation, l'intégration sociale et paysagère, les bonnes pratiques hygiéniques et les formations organisées dans le Grand Ouest. A vous de le découvrir et de l'utiliser à bon escient !



Les références, en haut de page

Les obligations, nous ne les inventons pas. Pour ceux qui désirent se pencher sur les lois et les textes réglementaires qui encadrent les productions agricoles et légumières, leurs références sont indiquées au début de chaque grande thématique, en haut de page. Vous pouvez ensuite vous les procurer en contactant votre organisation de producteur ou le Cerafel.

À titre d'exemple, les textes concernant la gestion des déchets (code de l'environnement : art. L 541 - 1 et L 541 - 2 - récupération et élimination des déchets) peuvent vous être utiles.

ERRATUM

Le nouvel agenda ne contient pas le tableau des matières organiques agréées par le Cerafel. Il est disponible auprès de votre organisation de production et du Cerafel



Bonnes pratiques

"Les références pour remplir le plan de fumure

Bertrand Decoopman, conseiller agronomie à la Chambre d'agriculture 29, nous transmet les bons tuyaux et la fertilisation de ses parcelles.

A quoi servent tous les tableaux référencés dans le chapitre fertilisation ?

B D : "En production légumière, s'il fallait prévoir la dose d'azote à partir de la méthode classique des bilans, la tâche deviendrait vite fastidieuse. C'est la raison pour laquelle, nous avons déterminé une base référentielle pour chaque légume frais, facile à utiliser par les exploitants. Ces outils existaient déjà pour les céréales mais pas encore en légumes. Les légumiers peuvent donc désormais prévoir à partir de ces tableaux, exclusivement diffusés via l'agenda 2004, les doses d'azote à utiliser.

Nous avons classé les précédents culturaux en trois catégories : pauvres, moyennement riches, riches (p 36). Il est en effet difficile d'être plus précis pour les fournitures d'azote du sol après une culture de légumes. Par exemple, les feuilles de chou-fleur retournées dans le sol après récolte, laissent environ 200 Kg d'N organique. La minéralisation de l'azote des feuilles sera progressive en fonction, entre autre, de la température du sol. En culture légumière, il faut donc gérer l'azote des résidus de culture laissés au champ après récolte.

Ce référentiel "légume frais" vise à éliminer toutes ces questions techniques. Chacun peut utiliser avec confiance les préconisations validées régionalement, par la profession, les différentes stations expérimentales et les Chambres d'agriculture (29, 22,35). Notons que les teneurs suggérées sont à leur niveau maximal. Chacun peut, surtout s'il le fait déjà dans la pratique, retenir des valeurs inférieures.

Pour les légumes industrie, UOPLI a également édité une grille spécifique calquée sur les modèles céréales."



Est-ce complexe de remplir son plan de fumure ?

B D : "Contrairement aux préjugés, le plan de fumure ne modifie pas le savoir-faire des producteurs. Il va au plus corriger les déséquilibres forts de 30 à 50 Unités d'azote (voir plus), générés principalement par des apports excessifs de fumier de volaille ou de lisier de porc.

Le tout est d'avoir au départ les bons réflexes et la bonne méthodologie pour ne pas trop perdre de temps.

Voici quelques-uns de mes conseils (cf. document d'enregistrement régional que chaque producteur reçoit en fin d'année) :

- Remplir une ligne par culture. Si une parcelle est couverte par deux cultures, il faut prévoir deux lignes. Par contre si deux parcelles contiguës produisent la même culture, on ne garde qu'une ligne.
- La somme des surfaces en bas de page est une somme SAU. On retient la surface de la parcelle même s'il y a eu deux cultures dans l'année.
- On n'indique rien dans les colonnes rendement et correctifs reliquats azotés pour les légumes.

- Se référer au tableau p 38 pour remplir la colonne sur la dose totale à apporter. Si le légume mis en place n'est pas dans la liste, prenez le légume qui s'en rapproche le plus. Exemple choisir la carotte pour les navets.

- Se référer au tableau des équivalences p 40 pour remplir les colonnes fumures organiques prévues. Indiquer les fumures en tonnes plutôt qu'en m³. On détermine d'abord la quantité d'azote total (volume de fumier x concentration azote total), puis la quantité d'azote efficace (apport total N x coefficient d'équivalence). C'est cette dernière valeur qui est retenue au final."

Quel est l'intérêt du plan de fumure pour les agriculteurs ?

B D : "Du côté de la réglementation, l'objectif de cet outil est d'éviter les grosses erreurs. Pour les agriculteurs, c'est un moyen d'écrire ce que l'on fait et peut être de rectifier certaines pratiques agronomiques, de faire des économies d'engrais."

Davantage de données départementales

La réglementation en matière d'épandage, relative à la directive nitrates, est présentée de manière homogène pour les départements 29, 22 et 35. Chaque producteur trouvera dans des tableaux synthétiques toutes les informations indispensables au sujet des dates d'interdiction et des conditions d'épandage.



sont dans l'Agenda !"

pour réussir son plan de fumure prévisionnel

Cas concret : projet de fumure

Parcelles ou groupes de parcelles en situation comparable	S (ha)	Culture prévue	Rdt-prévu	Précédant cultural et Cipan (1)	Azote efficace à apporter (kg/ha) Voir P 38 agenda	Fumures organiques prévues				Complément de fumure minérale (kg/ha) Voir Equiterre, Fertijuste, Fertiprim.
						Type et teneur	Quantité (T)	Apport N Total/ha	N eff/ha	Avant et en cours de culture
Le Talus "Bas" La Garenne	1,2	Artichaut Drageon	/	Céréales puis Cipan (pauvre)	90	F. volaille (28) Compost DV (8)	4,5 T 10 T	126 80	82 8	Non
Le Talus "Haut"	0,57	Brocoli de printemps	/	Céréales puis Cipan (pauvre)	132	F. bovin (5,5)	22,5 T	124	12	120 kg
Le Talus "haut"	0,57	Chou d'hiver hâtif	/	Brocoli de printemps (riche)	50	0	0	0	0	Non
...

(1) Culture intermédiaire piège à nitrate ou couvert végétal.

Total des parcelles de la page (SAU)	1,77 ha
--------------------------------------	---------

Fertilisants organiques par pages		
	F. Bovin	22,5 T
	F. Volaille	4,5 T
	Compost DV	10 T

Indiquez la méthode utilisée pour le calcul de la dose d'azote (ex F. Bovin)

- Apport N total : $22,5 T \times 5,5 \text{ kg d'N} = 124 \text{ kg d'N}$ (**utiliser tableau p 40 agenda**)
- Azote efficace/ha : $124 \times 0,1$ (coefficient d'efficacité du fumier) = 12 (**utiliser tableau p 40 agenda**)

Densité des fumiers

Fumier de bovin = 0,75
 Fumier de dinde = 0,5
 Fumier de volaille = 0,33
 Compost (déchets verts) = 0,6

Remplir soi-même son plan de fumure

Il y a deux solutions pour réaliser son plan de fumure prévisionnel : faire appel à un prestataire, ou le faire soi-même. Les Chambres d'agriculture organisent des formations pour aider les producteurs à être autonomes. Quand on dispose des bons réflexes, ce n'est pas si sorcier. C'est plus économique. Et ça peut permettre de se remettre en question à certains niveaux.

Déjà près de 400 agriculteurs ont participé à deux demi-journées de formation en 2003 sur les départements du Finistère, des Côtes d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine. Chacun a pu travailler à partir du cas concret de son exploitation. Bien d'autres sessions seront programmées en 2004.



Aménagement

Intégration paysagère

Au même titre que les bonnes pratiques agricoles, l'image des exploitations contribue à celle des légumes bretons. En 2003, Anne-Marie et Jean-Yves Tilly de Lézardrieux ont obtenu le 5^e prix "Fermes et Paysages", organisé par la Chambre d'agriculture 22. Un bel exemple d'intégration paysagère associant fonctionnalité d'une exploitation et esthétique.

Il suffit de comparer les photos avant et après pour comprendre tout le bénéfice des aménagements réalisés sur l'exploitation d'Anne-Marie et de Jean-Yves Tilly. "Avant, les tracteurs et les remorques passaient dans la cour devant la maison. En hiver, les accès devenaient très rapidement boueux", avoue Anne-Marie.

Les exploitants ont ainsi commencé à améliorer l'environnement de leur outil de travail voici une dizaine d'années. En 1994, un prix d'encouragement est venu récompenser ces premiers efforts. Un prix décerné par la Chambre d'agriculture qui parallèlement mettait en place des formations et des subventions. En participant à ces stages, Anne-Marie a pu finaliser un projet global d'aménagement, réalisé en 2000.

Revoir les voies de passage

En acceptant de sacrifier quelques terres agricoles, les exploitants ont tracé un accès au hangar derrière la maison d'habitation. Des haies bocagères ont été plantées tout le long de ce nouveau chemin qui a été en majeure partie bitumé tout comme la



cour devant le hangar. "Nous avons fait beaucoup de choses nous-mêmes, aidés par la famille et les copains, comme enlever et déplacer la terre, mettre les cailloux. Pour les plantations, un ami paysagiste nous a conseillé plus 100 espèces et variétés différentes. En même temps, on a réaménagé le jardin et tout l'espace devant la maison. Beaucoup de travail mais le résultat en vaut la peine. C'est un plus pour la démarche Qualiprince. Nous savons que l'image de l'agriculture et de nos produits est aussi liée à l'image de nos exploitations. Il nous reste encore des choses à faire : déplacer la cuve à fioul, terminer la rénovation de certains bâtiments et l'écoulement des eaux pluviales."

L'investissement global, en partie financé par des aides de la Chambre d'Agriculture, s'est élevé à environ 16 800 euros : 4 500 euros en frais de plantations et le reste, 12 300 euros, pour les accès et le goudronnage. "C'est cher mais le jeu en valait vraiment la chandelle." La preuve que l'intégration paysagère est de venue une préoccupation majeure 2 500 visiteurs sont passés à la porte ouverte organisée en septembre dernier.



Avant



Après

Tenir compte du voisinage

A Ploubazlanec, près de Paimpol, Thomas Balcou et sa mère, Marie-Louise, exploitent 4 000 m² de multichapelles et 3 000 m² de tunnels plastiques, un ensemble bien caché derrière des haies diversifiées.

C'est après la tempête de 1987 que le père de Thomas a planté 110 m de cyprès pour servir de brise-vent. "En 96-97, nous avons continué avec plus de 200 m de haies bocagères, subventionnées par la Chambre d'Agriculture et le Conseil général des Côtes d'Armor. Maintenant, on ne voit plus les bâtiments de la route. Il y a 3 ans nous avons continué à embellir les abords de l'exploitation avec des lauriers et des bruyères. Sans faire de gros chantiers, on continue ce travail, surtout autour des tunnels et des multichapelles. Ça fait partie de notre façon de vivre et cela donne une bonne image de l'agriculture, l'image d'une agriculture propre à travers une exploitation propre.

J'ai un projet de serres pour faire de la tomate et j'ai obligation de proposer une intégration paysagère. C'est normal car dans une région comme ici où il y a beaucoup d'habitations disséminées, nous devons tenir compte du voisinage."

